



Décision n° 123 / 2025
Procédure n° : 2023/028
Réf. : AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de modification 2.1 - Élaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) sur les sous bassins versants du Ferrat et du Taillon - avant projet détaillé continuité hydraulique

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 20 décembre 2023 relative à l'attribution du marché "Elaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) sur les sous bassins versants du Ferrat et du Taillon" à PCM Eau & Environnement (SEGI), 20 rue Antoine LAVOISIER, 95300 PONTOISE pour le montant d'offre contrôlé de 96.984,00 € HT soit 116.380,80 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en +		€ 4.730,00
Total HT	=	€ 4.730,00
TVA	+	€ 946,00
TOTAL	=	€ 5.676,00

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 4,88% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 96.984,00 € HT soit 116.380,80 € TTC, (20% TVA) et à 14.190,00 € HT soit 17.028,00 € TTC, (20% TVA) pour cette tranche ; ;
Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;



Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'approuver la modification 2.1 du marché "Elaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) sur les sous bassins versants du Ferrat et du Taillon" pour le montant total en plus de 4.730,00 € HT soit 5.676,00 € TTC, (20% TVA) (946,00 €).

Fait à Jonzac,

Le 04 MARS 2025

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex